

28 mars 2014

.....
Date de convocation du conseil municipal :

24 mars 2014

Présents : M. BARDET maire, Mrs BARRIERE, GIVERNAUD, INGRAND, JOFFRE, LAVAUD, PINAUD, RINGUET, Mmes GOUX, MONTENON

Excusé : Mr BERGER qui a donné pouvoir à Madame MONTENON

Mr GIVERNAUD a été élu secrétaire de séance

objet : élection du maire

Les membres du conseil municipal de la commune de Fleurat proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales .

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer :

MM. BARDET Didier, BARRIERE Roland, BERGER Daniel, GIVERNAUD Alexandre, GOUX Lina, INGRAND Olivier, JOFFRE Jean-Luc, LAVAUD Michel, MONTENON Danielle, PINAUD Pierre-Alexandre, RINGUET Michel
dans leurs fonctions de conseillers municipaux

M. BARRIERE Roland, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Election du Maire

Premier tour de scrutin

-

-

Mr BARDET ne prend pas part au vote

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 , L. 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L.2122-7, du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque conseiller municipal , à l'appel de son nom , a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Enveloppe sans bulletin : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Monsieur Didier BARDET a obtenu **10 voix**

Monsieur Didier BARDET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

objet : détermination du nombre des adjoints

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fleurat décide de fixer à trois le nombre des adjoints à élire.

objet : élection des trois adjoints

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de monsieur Didier BARDET élu maire , à **l'élection du premier adjoint**

Madame MONTENON ne prend pas part au vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Madame Danielle MONTENON a obtenu **10 voix**

Madame Danielle MONTENON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

Election du second adjoint

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à **l'élection du second adjoint**

Monsieur Michel RINGUET ne prend pas part au vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Monsieur Michel RINGUET a obtenu **10 voix**

Monsieur Michel RINGUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint. Monsieur Roland BARRIERE ne prend pas part au vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
exprimés : 10 Majorité absolue : 6

Reste pour le nombre des suffrages

Monsieur Roland BARRIERE a obtenu **10 voix**

Monsieur Roland BARRIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

objet : indemnité de fonction des élus

Monsieur le maire demande au conseil municipal de fixer le taux d'indemnité octroyé aux élus.

Le conseil municipal après délibération, décide d'accorder aux élus à compter du 1^{er} avril 2014, les indemnités prévues par le décret n° 2008-198 du 27 février 2008 dans la limite des taux suivants :

- 17 % de l'indice brut 1015 à Mr Didier BARDET maire,

- 6.60 % de l'indice brut 1015 à Mme Danielle MONTENON première adjointe,

- 3.30 % de l'indice brut 1015 à MM. Michel RINGUET et Roland BARRIERE respectivement 2^{ème} et 3^{ème} adjoints

objet : désignation des délégués aux différentes commissions

Monsieur le maire demande au conseil municipal de désigner les membres des différentes commissions. Après en avoir délibéré les membres des Commissions sont désignés comme suit :

Commission des travaux :

D. BARDET, D. MONTENON, R. BARRIERE, D. BERGER, O. INGRAND, A. GIVERNAUD, J.L.

Syndicat départemental d'électricité de la creuse (SDEC) et syndicat d'électrification de Saint-Vaury

Titulaires : D. BARDET, R. BARRIERE
Suppléants : D. MONTENON, J-L. JOFFRE

SIERS :

Titulaire : D. BARDET
Suppléant : R. BARRIERE

S.D.I.C. :

D. BARDET – P.A. PINAUD

Communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg Titulaires : D. BARDET – D. MONTENON

CNAS :

Délégués des Elus : D. BARDET, D. MONTENON
Délégués des Agents : C. JEANNOT, J. JEANNOT

Pompiers :

Secteur de Grand-Bourg : D. BARDET
Secteur de Bussière-Dunoise : R. BARRIERE

Affaires agricoles :

J.L. JOFFRE , M. RINGUET, A. GIVERNAUD

Bassin d'emploi de La Souterraine :

M. RINGUET, M. BERGEAT

Fleurissement :

Mmes GOUX , MONTENON, Mr BARRIERE

Bulletin municipal :

D. BARDET, D. MONTENON, M. RINGUET, R. BARRIERE, P.A. PINAUD

Finances :

D. BARDET, D. MONTENON, M. RINGUET, R. BARRIERE,

SIASEBRE : R. BARRIERE, O. INGRAND

Crèche de Saint-Vaury : D. MONTENON

Commission d'appel d'offres : D. BARDET, D. MONTENON, M. RINGUET, R. BARRIERE, M. LAVAUD

C.C.A.S. :

Président : D. BARDET

Délégués : D. MONTENON, M. RINGUET, L. GOUX, O. INGRAND, M. LAVAUD

Hors conseil : C. MOUTEAU, E. PINAUD, MC. BERGER, J. BONNAVAL, E. MORABITO

objet : désignation des délégués communautaires

Les délégués communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après l'élection du maire et des adjoints.

Il s'agit de Mr Didier BARDET, maire et de Mme Danielle MONTENON, première adjointe.